

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D42-2018

Séance du 26/04/2018 – Convocation du 17 avril 2018

Compte rendu affiché le 4 mai 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Xavier LAURE

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

Absents représentés

Marine MATHEY par Xavier LAURE ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ;
Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Démolition ancienne caserne des pompiers

Plusieurs études relatives à l'organisation de la circulation sur le territoire de la commune ont démontré l'intérêt de la prolongation de la rue Jacques jusqu'à l'avenue Carnot. Cette connexion permettra en effet de créer un nouvel axe transversal Est-Ouest et de mettre en œuvre un contournement du centre-ville.

Cette opération, qui relève du champ de compétences de la Métropole de Lyon, a été retenue dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement métropolitain 2014-2020.

Elle nécessite de démolir l'ancienne caserne des pompiers, qui se situe sur la parcelle qui supportera cette prolongation, cadastrée AC 251. Celle-ci est propriété de la Commune, suite à une acquisition auprès du SDIS le 12 novembre 2012.

Après son acquisition, le bâtiment a accueilli les activités du Service Jeunesse, ainsi que les réunions de l'association du Comité du personnel municipal, jusqu'en juillet 2017. Depuis, ce service et cette association ayant été relogés au sein d'autres bâtiments communaux, l'ancienne caserne est désaffectée.

La cession à la Métropole de Lyon de cette parcelle est envisagée pour la réalisation de l'opération, la Métropole prenant à sa charge les opérations de désamiantage et de démolition. Cette cession fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieurement.

Dans l'attente, le planning des travaux nécessitant un démarrage en juillet 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Métropole de Lyon à procéder à la démolition du bâtiment sans attendre le transfert de propriété. Il est entendu que ces travaux font l'objet d'une autorisation d'urbanisme et seront réalisés sous la responsabilité de la Métropole.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU la délibération du Conseil Métropolitain n° 2018-2538 du 22 janvier 2018, ayant pour objet : prolongement de la rue Jacques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du programme,
- CONSIDÉRANT l'intérêt d'un démarrage des travaux antérieurement au transfert de propriété afin de respecter le planning de réalisation de l'opération prévoyant une livraison fin 2019,
- **AUTORISE la Métropole de Lyon à procéder, dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, à la démolition de l'ancienne caserne des pompiers, bâtiment aujourd'hui désaffecté,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 avril 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 3/05/2018
- Publication ou affichage le 4/05/2018

Valérie GLATARD, Maire.





HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr